



LES COMMISSIONS COMMUNALES

Le fonctionnement des commissions communales

Les commissions communales sont composées d'une partie des membres du conseil municipal et se réunissent régulièrement (entre 3 et 10 fois par an selon les commissions et l'ordre du jour), avec les services administratifs si besoin.

Les commissions sont convoquées par le Maire, qui en est Président de droit, ou par son adjoint ayant délégation.

Chaque commission a la possibilité d'auditionner et échanger avec des intervenants extérieurs nécessaires à la pertinence des débats de part leur domaine de compétence, ainsi qu'avec des agents communaux des services administratifs.

Les différentes commissions municipales sont ainsi indispensables à la bonne préparation des différents conseils municipaux, et constituent une institution dans laquelle les élus peuvent débattre entre eux mais également avec les services administratifs, et examiner l'ensemble des sujets qui visent à la bonne gestion de la collectivité en adéquation avec les attentes des Touquinois. Au sein des commissions, les membres donnent ainsi un avis qui oriente les décisions votées lors du conseil municipal.

Les différentes commissions sont :

- **Commission Jeunesse** : analyser les demandes des jeunes et proposer des projets au Conseil municipal.
- **Commission Fêtes et Cérémonies** : organiser les différentes manifestations telles que la brocante, les commémorations, le repas des aînés, ...
- **Commission Finance** : préparer le budget de l'année à venir.
- **Commission Informations et Culture** : gérer le journal communal, Proposer des expositions, ...
- **Commission Urbanisme** : instruire et suivre les demandes de travaux et de permis de construire.
- **Commission Patrimoine communal** : analyser, chiffrer les besoins de travaux dans les bâtiments communaux.
- **Commission Voirie** : analyser les besoins de travaux sur les routes tels que le bitum, les panneaux, l'éclairage, les différents réseaux...

5 place de la mairie

77131 Touquin

01.64.04.15.29

Nous contacter



Copyright 2026 Mairie de Touquin